

Formation

Comité Social et Economique

Membres élus



PROGRAMME

- **Santé au travail (AT/MP, statistiques, vocabulaire, modélisation de l'apparition d'un dommage - INRS -, etc.)**
- **Les enjeux (humains, financiers, juridiques, etc.)**
- **Cadre réglementaire**
Identifier les obligations et les responsabilités en matière de santé, sécurité et conditions de travail • Responsabilités des différents acteurs • Se repérer dans les textes
- **Démarche prévention et obligation de résultat**
- **Collaborer avec les acteurs de la santé au travail**
Inspecteur du travail, services de santé au travail, CRAMIF/CARSAT, ANACT, INRS...
- **Les différents risques professionnels**
- **Le D.U.E.R (Document Unique d'Evaluation des Risques)**
- **Maîtriser les rôles et les missions du CSE / CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)**
Rôle du CSE en prévention des risques professionnels • Attribution des rôles des membres de la CSSCT • Information et consultation
- **S'approprier le fonctionnement et les moyens du CSE**
Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail • Moyen mis à disposition • Droits d'alerte et recours à l'expertise • Protection des élus
- **Réactivation mémoire et apports complémentaires**
Quizz CSE-CSSCT
- **Communication**
- **Analyse des risques et des accidents**
- **Approfondissement thématique et exercices**
Analyses d'accidents • Analyses des situations dangereuses • Gestion des Entreprises Extérieures • Responsabilités, Délégation de pouvoir
- **Visite et / ou inspection terrain sur site**
- **Analyse d'accident et/ou de situation à risque sur site**

OBJECTIFS

- Déceler et mesurer les risques professionnels.
- Analyser les conditions de travail.
- Connaître les méthodes et procédés de prévention des risques professionnels.
- Améliorer les conditions de travail.

PUBLIC

- Membres du Comité Social et Economique.

DURÉE

- De 35 à 21 heures selon niveau et taille de l'entreprise

PRÉ-REQUIS

- Compréhension écrite et orale du français.

PÉDAGOGIE

➤ **Méthodes pédagogiques**

Approche interactive basée sur une réflexion en groupe et des mises en situation au travers de cas pratiques.

➤ **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

➤ **Moyens humains**

Formateur qualifié.

ÉVALUATION

➤ L'évaluation sous forme de QCM est réalisée à la fin de la formation.

➤ Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

➤ Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

➤ Prix : nous consulter

La formation initiale, obligatoire et prise en charge par l'employeur, est d'une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.

Pour le renouvellement de ce mandat, la formation sera d'une durée minimale :

- *de 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise de moins de 300 salariés,*
- *et de 5 jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises de 300 salariés et plus.*



Référentiel National Qualité
Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION